

fiscalité, mais il est à propos, je pense, de regretter que le Livre blanc ne contienne pas de dispositions pour venir en aide au pensionné qui jouit d'un très faible revenu.

En passant, puis-je signaler la situation pitoyable des fonctionnaires retraités qui ont un faible revenu fixe, que ronge un peu plus chaque année l'escalade du coût de la vie?

Si le dollar avait aujourd'hui le même pouvoir d'achat qu'en 1959, je ne présenterais pas cette motion, mais je pense à cette multitude de pensionnés, y compris les milliers de fonctionnaires retraités dont le revenu total ne dépasse pas beaucoup le chiffre de leur pension, à qui la modeste différence dans leur exemption apporterait une aide tout de même appréciable.

L'espérance de vie à 65 ans est d'une quinzaine d'années. C'est la moindre des choses que de permettre à ceux qui vivront au-delà de l'âge de la retraite d'avoir quelques dollars de plus grâce à un impôt réduit. C'est une question à la fois sociale, économique et morale que celle du revenu minimum de tout citoyen. Je reconnais d'emblée que la motion à l'étude ne va fournir que très peu d'allègement aux pensionnés. Elle démontre néanmoins qu'il est immoral que certains Canadiens ne touchent pas un revenu suffisant, tandis que la majorité est prospère.

Le premier ministre (M. Trudeau) disait, le 13 août 1969, alors qu'il traitait des dépenses et des directives:

Nous voulons remplacer les programmes désuets et inutiles par d'autres qui favoriseront davantage encore les Canadiens indigents ou à faible revenu.

Quant on a exposé les propositions contenues dans le Livre blanc, les propos que le premier ministre a tenus à cette occasion étaient sincères. Toutefois, les propositions fiscales que renferme ce document ne sont pas définitives. Il y aura amplement de temps pour y apporter des modifications puisque la date d'entrée en vigueur de la réforme fiscale est le 1^{er} janvier 1971. Les propos du chef de notre gouvernement sont toujours sincères. Il n'est pas enclin à faire des promesses, comme chacun le sait sans que tous veuillent l'admettre. C'est un homme d'action, et je suis porté à croire fermement qu'aussitôt que possible, il établira un programme qui, avec le temps, éliminera la nécessité de présenter des résolutions de ce genre. Néanmoins, dans l'intervalle, je recommande humblement au ministre des Finances (M. Benson) d'alléger un peu le fardeau fiscal de ceux qui ont contribué à l'essor de notre pays.

Tout en proposant qu'on relève le dégrèvement fiscal pour ceux qui touchent des pensions de vieillesse en général, je veux ajouter un mot au nom des fonctionnaires fédéraux à leur retraite, dont la sécurité financière s'est détériorée considérablement ces dernières années par suite de l'augmentation du coût de la vie. J'estime que le gouvernement devrait intervenir pour alléger leur situation en relevant leurs pensions.

S'adressant à la conférence canadienne sur les pensions à Montréal en mai dernier, le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a traité de l'augmentation des pensions des fonctionnaires retraités. D'après lui, le gouvernement ne pouvait pas utiliser les fonds de la caisse de retraite pour payer une pension plus élevée aux fonctionnaires retraités, sans se soucier de savoir comment on comblerait le déficit entraîné par une telle augmentation. Si le gouvernement agissait ainsi, le ministre a-t-il ajouté, les statuts l'obligeraient à combler le déficit en l'imputant au budget; en vertu de notre système budgétaire actuel, le gouvernement ne pourrait donc pas s'en tirer facilement. Franchement, je n'ai pas été impressionné par la déclaration du ministre, si juste soit-elle. Si le gouvernement doit garantir une dépense budgétaire nécessaire afin de s'acquitter d'une obligation—et je pense qu'il s'agit ici d'une obligation morale—qu'il le fasse.

Néanmoins, j'ai confiance à une déclaration du premier ministre qu'il a faite peu après avoir pris le pouvoir. Il a fait le nécessaire pour qu'on examine les coûts et les avantages de notre régime de sécurité sociale de façon à tenir compte des difficultés qu'éprouvent ceux qui dépendent de leur pension pour vivre.

Le ministre de la Justice (M. Turner), dans une déclaration faite il y a quelques jours, à une réunion de travailleurs sociaux, sur la justice à exercer envers les pauvres, avait ceci à dire:

Que nous ayons des pauvres au Canada est une honte, l'exposé du Conseil économique l'a dit. Les dissertations des sociologues sur ce qu'est le seuil de la pauvreté, sur l'existence du cycle de la pauvreté, sur la concentration géographique des pauvres: les trouve-t-on surtout dans les taudis, au centre des villes, ou dans les zones rurales désavantagées—toutes ces dissertations sont moins cruelles que banales. Au fond, c'est simple: la pauvreté est envahissante; et malheureusement elle est présente partout au Canada.

Il est inutile de dire aux pauvres ce qu'est la pauvreté; ils le savent. Ils souffrent beaucoup d'un sentiment de désolation et d'impuissance. Ils comprennent la privation du refus. Il leur est familier de vivre dans des logements délabrés, de n'avoir pour parcs que des trottoirs fissurés. Ils savent ce que c'est que d'être en proie aux dettes et au désespoir.